



République Française
Département ARDENNES
COMMUNE DE LUCQUY

Compte rendu de séance

Séance du 4 Décembre 2018

L' an 2018 et le 4 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de CHARLIAT Guy Conseiller

Présents : Mmes : MALLET Sandra, PELTIER Marie-Claire, RICHEZ Constance, MM : CHARLIAT Guy, CUIF Denis, GUERY Christophe, HAUTION François, LAMORLETTE ALAIN, THOIN Jérémy

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FIMEYER Grégory à Mme RICHEZ Constance, GERARD Arnaud à M. LAMORLETTE ALAIN, MORLET Claude à M. HAUTION François

Absent(s) : Mme DUPONCHEEL Vanessa

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 24/11/2018

Date d'affichage : 24/11/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 05/12/2018

et publication ou notification
du :

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Acceptation don - 041218/01
Vente terrain constructible - 041218/02
Facturation de la consommation d'eau - 041218/03
Location logement 35 rue Haute - 041218/04
Décision modificative de budget (DM) - 051218/05
Fin de contrat CAE - 061218/06

Acceptation don - réf : 041218/01

Le maire informe l'assemblée que 3 dons ont été fait à la commune par :
M et Mme BORTZMEYER 50€
M PLOIX Jean 27€
M ESTIVALET Robert 27€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Vente terrain constructible - réf : 041218/02

Le maire propose au Conseil Municipal la vente des terrains communaux situés Les Wachis section ZB n°109, le long de la Rue du stade au prix de 40,00€ le m² au lieu de 45€ afin de s'adapter au prix de l'immobilier.

Le Conseil Municipal accepte que le prix de vente et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à la vente de ces terrains.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Facturation de la consommation d'eau - réf : 041218/03

Le Maire fait part au Conseil Municipal, suite au relevé du compteur d'eau 2017 et 2018, qu'il faut refacturer 123m³, les locations de compteurs et les redevances correspondant au logement du 20, Avenue Pasteur. La commune prend en charge la consommation qui correspond à la salle communale située même adresse

Le Conseil Municipal demande au Maire d'établir un titre de recette, suivant la facturation du Syndicat de l'eau :

- Compteur 2018 = 47,48 : 2 = 23.74 € TTC

Prix de l'eau

- 123m³ x 1,12 = 173,60 € H.T + 9.55€, soit 183.15 € TTC (TVA 5,5%)

Redevance Pollution

- 123m³ x 0,42 = 51,66 € H.T + 2.84€, soit 54.50€ TTC

Redevance prélèvement ressource en eau

- 123m³ x 0,060 = 7.38 € H.T + 0.41€, soit 7.79 € TTC

Soit un montant total de 269.18 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Location logement 35 rue Haute - réf : 041218/04

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Melle JOURNEE Caroline a quitté le logement le 15/09/2018, locataire au 35 Rue haute.

M DANGLEANT François, employé de la MFR de LUCQUY ayant déposée une demande de location pour cet appartement,

Le Conseil Municipal accepte de louer à M. DANGLEANT François l'appartement situé au 2ème étage du 35 rue Haute à partir du 1er décembre 2018.

Les conditions restent inchangées, le loyer s'élève à 326,63 € et les charges à 11,38 €,

Une caution de 326,63 € correspondant à un mois de loyer sera demandée.

Le Conseil Municipal demande au Maire d'établir un contrat de location, l'état des lieux, d'établir un titre de recette pour le chèque de caution et de signer tous documents se rapportant à cette location.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative de budget (DM) - réf : 051218/05

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour clôturer les écritures de fin d'année il est nécessaire de réaliser plusieurs écritures comptable.

I- Annulation du mandat 227 au compte 2313 pour 8 031.60 euros.

Emission d'un nouveau mandat au compte 2031 pour 8 031.60 euros. Ces écritures sont demandées car le marché de rénovation a été classé infructueux et les travaux n'ont pas été réalisés. Ce montant correspond aux frais d'étude de l'architecte.

Prévisions budgétaires :

compte 2313 - 8 032 euros

compte 2031 + 8 032 euros

II- Annulation du mandat 227 au compte 2313 pour 440.53 euros.
Emission d'un nouveau mandat au compte 2031 pour 440.53 euros. Ces écritures sont demandées car le marché de rénovation a été classé infructueux et les travaux n'ont pas été réalisés. Ce montant correspond aux frais d'étude de l'architecte.

Prévisions budgétaires :
compte 2313 – 440.53 euros
compte 2031 + 440.53 euros

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Fin de contrat CAE - 061218/06

Le maire annonce aux membres du conseil que le contrat aidé de Mme GERARD se termine fin janvier. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à Monsieur le Maire de s'occuper des démarches de renouvellement ou d'une nouvelle embauche.

Questions diverses / Complément de compte-rendu : voir annexe jointe

Séance levée à: 22h00

En mairie, le 13/12/2018
Le Maire
ALAIN LAMORLETTE



Informations diverses :

Pôle scolaire :

Le maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 15 septembre 2018 avec la Com Com du Pays Rethélois. Le montant annoncé est de 3.3 millions d'euros. Les maires de : Faux / Auboncourt / Lucquy ne comprennent pas ce montant élevé et demande à la CCPR de revoir le montant des travaux du pôle scolaire ainsi que l'estimation des frais de fonctionnement afin de pouvoir présenter le dossier en Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Assainissement :

Les terrains de la STEP sont acquis par la commune de Coucy. La dernière réunion nous a apporté le chiffrage complet pour un montant de 5 537 000€ HT de l'investissement Coucy/Lucquy.

Nous sommes en mesure de pouvoir présenter le dossier pour des aides financières à l'agence de bassin.

SNCF :

Le maire informe les conseillers que des travaux doivent être réalisés pour un renouvellement complet du passage à niveau situé en agglomération su CD n°51. Ce chantier a été programmé suivant 2 options :

- 1 – renouvellement avec condamnation routière et piétonne du passage à niveau durant les semaines 11 et 12/2019, avec des travaux réalisés de nuit,
- 2 – renouvellement avec condamnation routière et piétonne durant les week-ends des semaines 16 et 17/2019 ainsi que la semaine 17/2019. La fermeture du passage serait alors limitée à 10 jours maximum.

L'option 2 serait privilégiée sans exclure l'option 1. Le maire annonce que dans les deux cas la fermeture du passage à niveau va impacter la vie du village et qu'il est nécessaire d'être associé avec la SNCF pour trouver une solution qui créerait le moins de désagrément.

Eau potable :

Le maire informe que le chantier pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable dans l'Avenue Pasteur est démarré. Les travaux sont programmés pour durer décembre et janvier si les conditions climatiques sont favorables.